

Image not found or type unknown



Émoluments demandés par la personne référente entre la copropriété

Par **chabuel**, le **14/07/2010 à 18:16**

Bonjour, le ravalement de l'immeuble dans lequel je suis propriétaire, va être ravalé, les frais ne sont pas négligeables, maître d'œuvre... et j'en passe. ma question porte sur la somme demandée, par la personne référente auprès de l'agence qui assure le syndic. cette personne est salariée de l'agence en question, est-ce normal, que pour le suivi des travaux (c'est ce qu'elle nous dit...), elle soit rémunérée en plus de son salaire de salariée?????